

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 19 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 décembre 2013

2013 DPE 116 G Extension des prestations de la régie de quartier TELA 13.

M. Mao PENINOU , rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose la signature d'un avenant portant sur un complément de 474 heures de travail annuel correspondant à une dépense complémentaire de 10 452 euros en année pleine ;

Vu le rapport de la Commission d'appel d'offres en date du 22 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Mao PENINOU au nom de la 4^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant au marché de service d'insertion socioprofessionnelle n°20122380006709 – lot 6.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la mission 324, chapitre 017, nature 611, rubrique 564, du budget de fonctionnement du département de Paris des exercices 2014 et 2015, sous réserve des décisions de financement.